

# E 5566

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 août 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 août 2010

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Virement de crédits** n° DEC36/2010 à l'intérieur de la Section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2010.

12845/10





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 août 2010  
(OR. en)**

**12845/10**

**FIN 352**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne  
Date de réception: 2 août 2010  
Destinataire: M. Melchior WATHELET, président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Virement de crédits n° DEC36/2010 à l'intérieur de la Section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2010

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC36/2010.

p.j.: DEC36/2010



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 29/07/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010  
SECTION III - COMMISSION TITRE 26

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 36/2010

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 40 01 RÉSERVES POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

POSTE 40 01 40 - 26 01 02 11 Autres dépenses de gestion

CND

- 1 867 632

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 26 01 Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»

POSTE - 26 01 02 11 Autres dépenses de gestion

CND

1 867 632

## INTRODUCTION

Le Parlement européen a placé en réserve un montant de 1 867 632 EUR issu du poste 26 01 02 11, qui finance les crédits de gestion relevant du domaine politique «Administration de la Commission» de la nomenclature budgétaire. Ce poste couvre des crédits globaux destinés notamment à la formation centralisée ou aux développements informatiques gérés au niveau central, domaines dans lesquels la continuité des activités serait fortement compromise en cas d'interruption.

Pour le déblocage de la réserve, le Parlement européen a imposé une condition, à savoir que la Commission communique sa position sur la révision de la base juridique instituant l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), afin de permettre de nouvelles négociations entre le Parlement européen et le Conseil.

Le document de réflexion [SEC(2010) 859] présenté le 12 juillet 2010 par M. Šemeta à la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen identifie les points de convergence et de divergence dans les positions du Conseil et du Parlement européen en ce qui concerne la proposition initiale de la Commission, les questions en suspens ainsi que les options possibles pour dégager un consensus sur les principaux enjeux.

Ayant rempli la condition susmentionnée, la Commission sollicite que le montant correspondant de 1 867 632 EUR, inscrit à l'article 40 01 40, soit débloqué en faveur du poste 26 01 02 11.

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**26 01 02 11 - Autres dépenses de gestion**

### b) Données chiffrées à la date du 08/07/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 073 422
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	4 988 088
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 061 510
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	11 328 783
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>6 732 727</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>8 600 359</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>1 867 632</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	14,29%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	470 733
2. Crédits disponibles à la date du 08/07/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

### d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**40 01 - RÉSERVES POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES – Poste 26 01 02 11 - Autres dépenses de gestion**

### b) Données chiffrées à la date du 08/07/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 602 895
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-3 735 263
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 867 632
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 867 632</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)</b>	<b>n/a</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 867 632</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	33,33%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice (*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/07/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0%

### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.